



L'économie résidentielle, levier du développement des territoires ?

Un dynamisme résidentiel basé sur les emplois

Selon l'Insee¹, l'économie résidentielle regroupe les activités essentiellement destinées à satisfaire les besoins des populations locales : activités de services aux particuliers, construction, santé, action sociale, commerce de détail, activités financières, transports de voyageurs... Elle représente à ce jour 2 postes salariés sur 5 en Bretagne.

...mais pas seulement...

Pour mesurer de manière exhaustive l'impact de l'économie résidentielle et son potentiel de développement, il est nécessaire d'inclure dans l'analyse d'autres indicateurs descriptifs de la population : sa structure par âge, les mouvements migratoires (définitifs ou quotidiens), le revenu des ménages, leur logique de consommation, la capacité des zones périphériques à «*capter*» une partie de la consommation...

...et qui peut comporter des risques pour certains territoires

Si les dynamiques résidentielles peuvent être à l'origine de la création d'activités et d'emplois, elles doivent être maîtrisées car elles s'appuient sur des équilibres parfois fragiles : une bonne gestion du cadre de vie, une mixité sociale...

Ainsi, une attractivité trop forte de certains territoires peut générer certaines tensions :

- une trop forte pression foncière (demande supérieure à l'offre qui participe à l'augmentation des prix du foncier et donc à la création d'inégalités sociales),
- une altération des atouts locaux : l'attractivité d'un territoire est due pour partie à ses atouts naturels et environnementaux, la concentration excessive de population pouvant, dans certains cas, entraîner un risque de désaffection de ce territoire.

Une analyse cartographique des Communautés d'agglomération et de communes des Côtes d'Armor², à partir d'un certain nombre d'indicateurs, permet de mieux appréhender et de comparer le niveau d'attractivité résidentielle des territoires infra-départementaux. Pour ce faire, 7 indicateurs ont été retenus qui :

1) d'une part, mesurent l'attractivité résidentielle des EPCI :

- *part des migrants résidentiels entrant dans la population totale de la communauté de communes ou d'agglomération : quantifie la proportion de nouveaux habitants sur un territoire,*

¹ L'Insee distingue 3 sphères : la sphère productive, la sphère résidentielle et la sphère publique (cf. Octant n°107-Novembre 2006).

² A noter que sur toutes les cartes sont indiquées la moyenne et la médiane. Ces données ne concernent que les EPCI étudiés dans cette analyse, c'est-à-dire non comprises les communes isolées et la CDC du Poher mais aussi dans le cas des migrations définitives, la CDC Côte d'Emeraude en raison de l'absence de données.

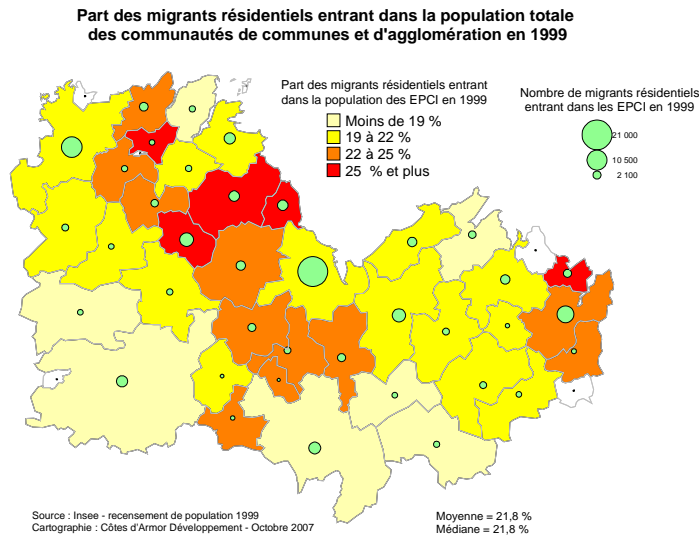
- part des migrants alternants sortant dans le total des actifs occupés de la communauté de communes ou d'agglomération : évalue la proportion de personnes résidant sur un territoire mais travaillant à l'extérieur,
 - nombre de logements touristiques³ par km² : identifie les espaces les plus touristiques,
 - part des retraités dans la population totale.
- 2) d'autre part, évaluent la situation financière de leur population :
- montant annuel moyen des salaires et traitements d'un foyer fiscal,
 - montant annuel moyen des pensions et retraites d'un foyer fiscal.
- 3) et, enfin, estiment l'importance des activités économiques résidentielles :
- part des emplois salariés de la sphère résidentielle dans le total des emplois salariés (mesure le poids des emplois liés au commerce et aux services à la population).

1 L'attractivité résidentielle des territoires

1.1 Les migrations résidentielles

Le niveau d'attractivité d'un territoire s'apprécie, notamment, au regard de l'importance des mouvements migratoires résidentiels (part des nouveaux habitants venus s'installer dans le territoire, appelés également «migrants définitifs»).

En volume, les territoires les plus attractifs du département⁴ sont les Communautés les plus urbaines : SAINT-BRIEUC, LANNION, DINAN et, à un degré moindre, GUINGAMP, LAMBALLE et LOUDEAC (cf. carte ci-dessous). Toutefois, hors contexte urbain, l'importance du mouvement de migration résidentielle s'apprécie, non pas en volume, mais en proportion des nouveaux arrivants dans la population.



Sur cette base, les territoires les plus attractifs des Côtes d'Armor (+ de 22% de «migrants définitifs») sont pour la plupart les espaces périurbains des agglomérations citées précédemment, les proportions de migrants les plus importantes étant observées dans un ensemble de Communautés de communes situées dans le quart Nord-Ouest du département : PAYS ROCHOIS (La Roche-Derrien), SUD GOËLO (Etables-sur-Mer), LANVOLLON-PLOUHA, GUINGAMP : 1 nouvel habitant pour 3 ou 4 résidents.

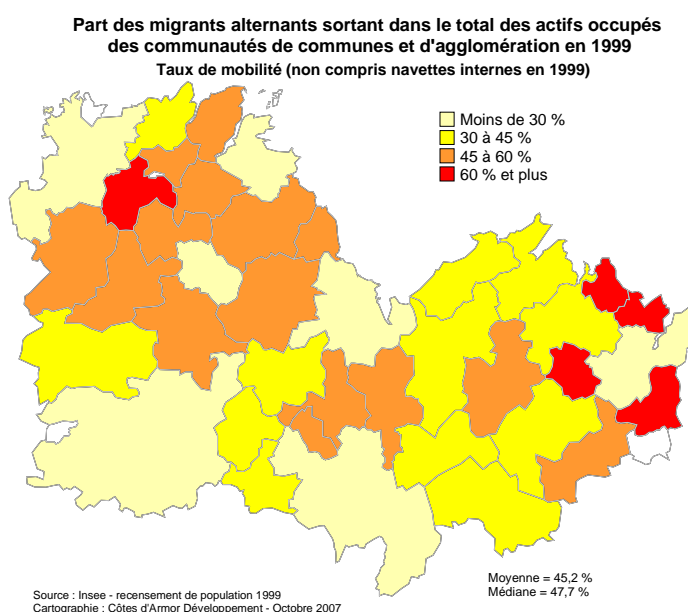
³ Les données sur le tourisme sont limitées, seule la capacité d'accueil a pu être traitée, indépendamment du taux de remplissage. Des données sur le nombre de nuitées auraient été plus pertinentes mais ne sont pas disponibles à l'échelle des EPCI.

⁴ L'attractivité résidentielle s'apprécie non pas seulement en fonction du nombre de nouveaux résidents mais également au regard du solde migratoire. Concernant les territoires dont le solde migratoire est déficitaire, le niveau d'attractivité doit être relativisé. Sont concernées la plupart des Communautés du Sud du département (CIDERAL-LOUDEAC, KREIZ-BREIZH, Pays de CORLAY et d'UZEL) mais également les Communautés de DINAN, de PLELAN-LE-PETIT, de Centre Armor Puissance 4 et du Pays de BEGARD. LANNION TREGOR Agglomération se distingue par l'excédent migratoire le plus élevé du département, devant la CDC SUD GOËLO.

Les territoires dont l'attraction sur les nouvelles populations est moindre sont généralement situés dans la moitié sud des Côtes d'Armor : CALLAC-ARGOAT, KREIZ-BREIZH (Rostrenen), CIDERAL (Loudéac), MENE (Collinée), HARDOUINAIS-MENE (Merdrignac) : 1 nouvel habitant pour 6 à 7 résidents). Certains espaces littoraux sont également pénalisés par leur «éloignement» et «isolement» relatifs (Presqu'île de LEZARDRIEUX, Pays de MATIGNON).

1.2 Les migrations alternantes

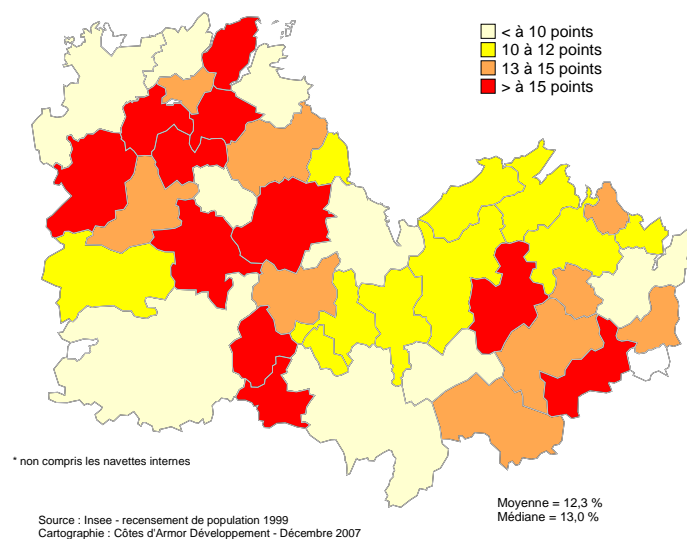
Lieux de travail et d'habitat coïncident de moins en moins. La référence n'est plus tant la distance que le temps de trajet. C'est, ou un choix assumé (volonté de « se mettre au vert », de vivre dans un environnement de qualité...) ou, cela reste encore pour beaucoup, une contrainte subie (double emploi, coût du foncier et de l'immobilier dans et en périphérie des agglomérations ainsi qu'à proximité du littoral...).



La carte ci-contre traduit la proportion de «migrants alternants» dans la population active résidente des Communautés d'agglomération ou de communes, autrement dit la part des personnes actives ayant un emploi qui habitent le territoire mais qui travaillent en dehors de ce territoire. La fonction résidentielle des territoires est d'autant plus affirmée que cette part est importante.

Cette population peut être particulièrement profitable au territoire, car elle dépense localement tout ou partie des revenus acquis «à l'extérieur».

Evolution du taux de mobilité* en nombre de points entre 1990 et 1999



En Côtes d'Armor, en moyenne 45 actifs occupés sur 100 quittent leur territoire intercommunal de résidence pour aller travailler. Le taux de mobilité des populations actives résidentes des Communautés urbaines, qui sont aussi les principaux pôles d'emplois du département (SAINT-BRIEUC, LANNION, DINAN, GUINGAMP, LOUDEAC), est faible (moins de 30%).

Autrement dit, plus de 70% de la population active de ces territoires travaillent dans leur Communauté de résidence.

A l'inverse, les territoires les plus «résidentiels» du département sont généralement les espaces intercalés entre les agglomérations «pôles d'emplois». Le phénomène de migrations alternantes est particulièrement important dans le quart Nord-Ouest du département autour des agglomérations de LANNION, GUINGAMP et SAINT-BRIEUC. C'est aussi dans cette partie du département que les progressions des migrations alternantes ont été les plus fortes mais surtout les plus fréquentes.

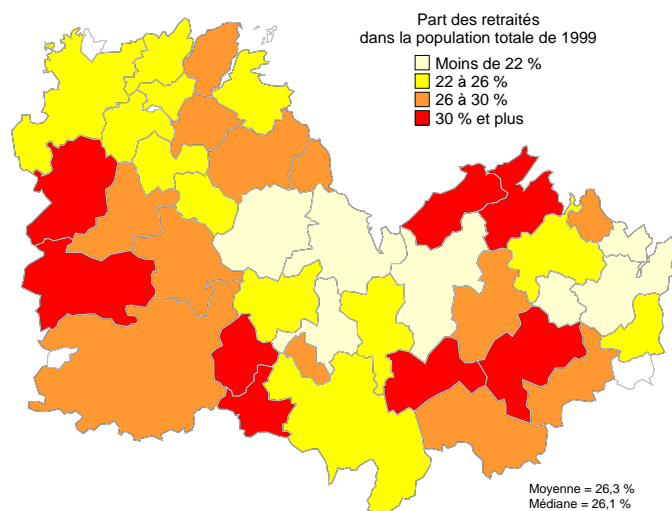
Dans la moitié Est des Côtes d'Armor, les taux de mobilité sont en général moins importants du fait du caractère moins urbain de cette portion du département et de l'existence de pôles d'emploi secondaires plus nombreux (MATIGNON, SAINT-CAST-LE-GUILDON, PLANCOËT, CREHEN, BROONS, JUGON-LES-LACS ...). Pour autant, dans certaines Communautés intégrées aux aires d'influences malouines ou rennaises (Pays d'EVAN, de CAULNES, RANCE FREMUR, COTE D'EMERAUDE), le taux de mobilité dépasse 60%.

1.3 Les retraités

La population retraitée est généralement grande consommatrice de services à la personne et génère des emplois nouveaux. Le niveau des pensions et retraites, extrêmement variable, détermine toutefois leur capacité à consommer.

La proportion de retraités dans la population totale des Côtes d'Armor était en 1999 plus importante qu'au niveau régional (1 habitant sur 4 contre 1 sur 5 en Bretagne). Toutefois, l'évolution de la population retraitée par rapport à 1990 a été moindre dans le département (+11% contre +17%).

Les retraités dans les EPCI costarmoricains



Source : Insee - recensement de population 1999 - exploitation complémentaire
Cartographie : Côtes d'Armor Développement - Octobre 2007

Au 1^{er} janvier 2006⁵, selon les estimations de l'Insee, la part des personnes âgées de plus de 60 ans serait de 26,7% contre 27,6 % en 1999, l'évolution costarmoricaine étant également plus faible qu'au niveau régional (+4,9% contre 5,7%) sur cette période.

Les proportions les plus faibles dans la population de personnes retraitées (moins de 22%) sont observées dans les Communautés de SAINT-BRIEUC (CABRI) et de DINAN (CODI) ainsi que dans certains des groupements intercommunaux périphériques de ces agglomérations.

Les proportions les plus faibles dans la population de personnes retraitées (moins de 22%) sont observées dans les Communautés de SAINT-BRIEUC (CABRI) et de DINAN (CODI) ainsi que dans certains des groupements intercommunaux périphériques de ces agglomérations. Cette proportion est plus marquée (même si elle reste en deçà de la moyenne départementale : 26,3%) dans et autour des villes de LANNION, de GUINGAMP et de LOUDEAC.

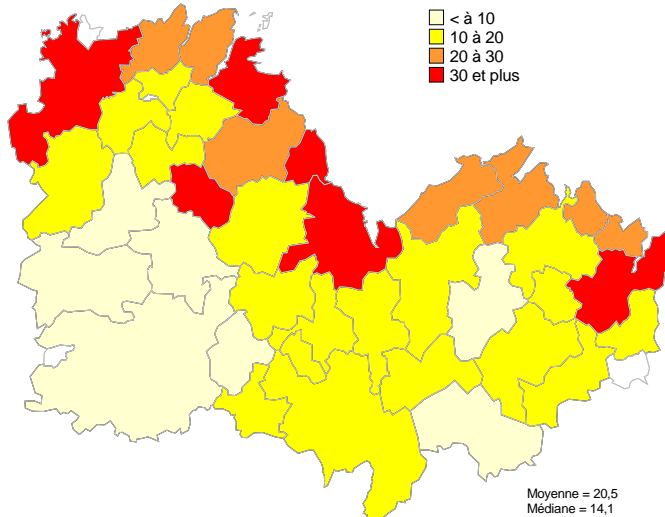
C'est dans les portions plus rurales et agricoles du Sud-Ouest et Sud-Est des Côtes d'Armor que le poids des retraités dans la population totale est le plus important. Toutefois, l'impact favorable de cette population sur l'économie locale est amoindri par les niveaux des retraites

⁵ Source Insee : Estimation de population au 1^{er} janvier.

et pensions souvent relativement faibles (cf. Partie 2 «*La situation financière des territoires*»).

Il n'en est pas de même dans les zones littorales, également marquées par une proportion importante de retraités (Pays de MATIGNON, Côte de PENTHIEVRE, SUD GOËLO, Presqu'île de LEZARDRIEUX), mais qui bénéficient globalement de retraites plus élevées.

Nombre de retraités au km² par EPCI en 1999



Source : Insee - recensement de population 1999 - exploitation complémentaire
Cartographie : Côtes d'Armor Développement - Octobre 2007

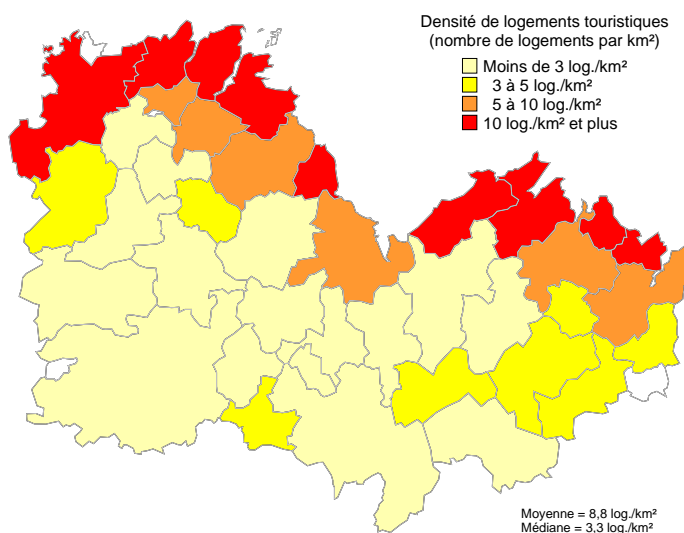
Si l'incidence de la population retraitée sur la consommation de biens et de services locaux est évidente, la structure de cette population ainsi que sa densité amènent, dans certains cas, à relativiser la contribution des retraités aux dynamiques territoriales.

Ainsi, la densité de retraités est faible dans le quart Sud-Ouest du département alors que, comme indiqué précédemment, leur poids dans la population totale est important. A l'inverse, la densité de retraités dans les principales agglomérations, mais également sur l'ensemble du littoral, est très élevée (cf. carte ci-contre).

1.4 Les touristes

L'activité touristique constitue une source variable d'emplois, permanents ou saisonniers, et de revenus pour les territoires costarmoricains : les visiteurs découvrent sites et monuments, consomment, se restaurent, se logent...

Le nombre de logements touristiques au 01 janvier 2007



Source : Comité Départemental du Tourisme des Côtes d'Armor - données au 01-01-2007
Cartographie : Côtes d'Armor Développement - Octobre 2007

L'attrait touristique est évalué ici en fonction de la densité de logements à vocation touristique (résidences secondaires, hôtels, campings) qui constitue un indicateur fiable de répartition sur le territoire départemental des touristes. En moyenne annuelle, le cumul de la population résidente et de celle liée à l'attractivité, notamment touristique, porte la population des Côtes d'Armor à 620.000 habitants.

La densité de logements à vocation touristique en Côtes d'Armor est élevée (8,8 logements par km²) du fait, principalement, du contexte littoral.

En effet, la répartition spatiale de ces logements profite essentiellement aux régions maritimes dans lesquelles la densité de logements dépasse parfois très largement la moyenne départementale (SUD GOËLO : 60 logements/km², COTE DE PENTHIEVRE : 41).

D'autres territoires, au contraire, sont caractérisés par des densités extrêmement faibles (Pays de QUINTIN, LEFF Communauté, CIDERAL : moins de 2 logements au km²).

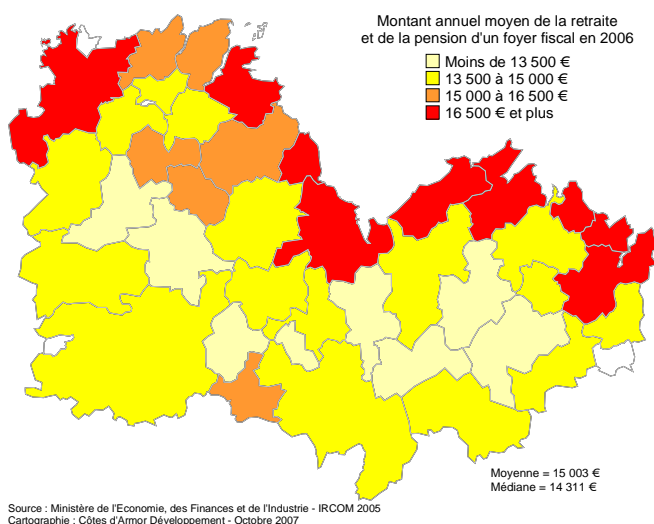
2 La situation financière des territoires

La densité de population d'un territoire ne suffit pas à créer une dynamique économique. Le niveau de revenu des habitants (autrement dit leur potentiel de consommation ou pouvoir d'achat) doit également être pris en compte. En général, plus les revenus des populations sont élevés, plus les services à la personne sont développés et diversifiés. En outre, dans certains territoires peu attractifs, une population aisée peut contribuer à la création d'emplois dans le secteur, notamment, de l'économie résidentielle.

Deux types de revenus sont ici considérés : d'une part, les salaires et traitements et, d'autre part, les retraites et pensions déclarées par l'ensemble des foyers fiscaux⁶.

2.1 Les retraites et pensions

Les retraites et pensions dans les EPCI des Côtes d'Armor pour l'année 2005



Le montant annuel moyen des retraites et pensions des foyers fiscaux costarmoricens est de 16.076 €, soit plus faible que les moyennes régionale (16.382 €) et, surtout, nationale (17.277 €).

Dans le département, ce montant varie, selon les territoires, entre 12.800 et 19.900 €.

Les montants de retraites les plus importants, très souvent supérieurs à 16.500 €) concernent les territoires littoraux et urbains. Les plus faibles revenus (< à 15.000 €) sont observés dans une grande moitié Sud des Côtes d'Armor mais plus précisément dans la portion centrale du département (< à 13.500 €).

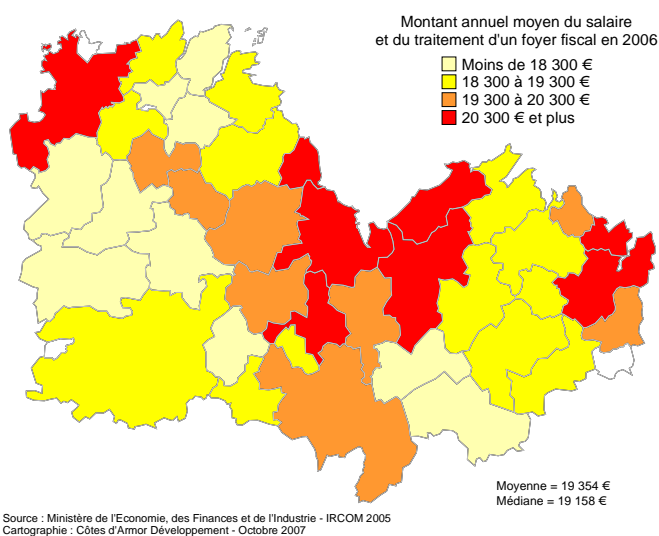
2.2 Les salaires et les traitements

La moyenne des salaires et traitements est, en Côtes d'Armor, de 20.532 €. Ce montant fluctue, selon les territoires, entre 16.800 et 23.000 €.

Les montants de rémunérations les plus élevés sont déclarés par les personnes résidentes des Communautés «urbaines» de LANNION-TREGOR, DINAN (CODI) et SAINT-BRIEUC (CABRI), ainsi que d'espaces intercommunaux périurbains concentrés, pour la plupart, dans le triangle GUINGAMP, LAMBALLE, LOUDEAC.

⁶ Source : Direction Générale des Impôts. Les données utilisées traduisent la taxation des revenus de l'année 2005 à la date du 31 décembre 2006 (avant application de la déduction forfaitaire de 10% et de l'abattement de 20%).

Les salaires et traitements dans les EPCI des Côtes d'Armor pour l'année 2005

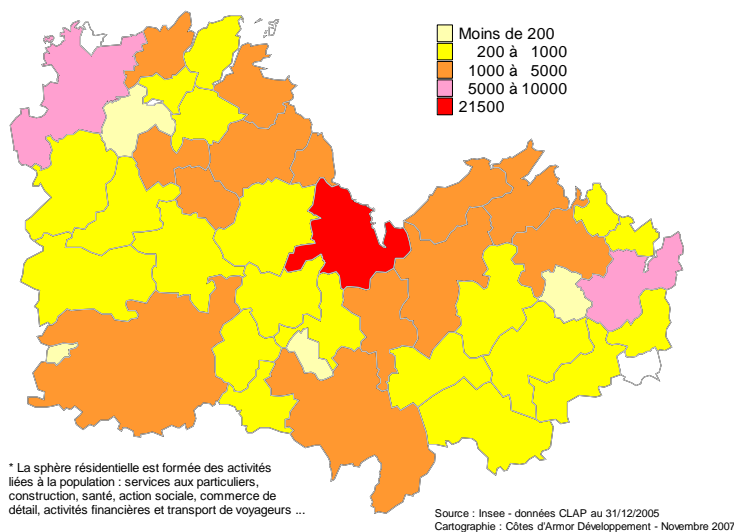


Ces différents territoires sont également les principaux pôles d'emplois des Côtes d'Armor.

Les plus faibles revenus salariaux sont, d'une manière générale, plus fréquents dans la portion Ouest du département. Ils sont surtout concentrés dans trois zones : Sud Est (HARDOUINAIS-MENE, MENE), Centre Ouest (CALLAC-ARGOAT, BOURBRIAC, BEG AR C'HRA, Pays de BELLE-ISLE-EN-TERRE) et Littoral Nord (TRIEUX, Pays ROCHOIS, Presqu'île de LEZARDRIEUX).

3 L'activité économique résidentielle

Les effectifs salariés de la sphère résidentielle* au 31/12/2005



La sphère économique dite «résidentielle»⁷ est constituée d'activités destinées à répondre aux besoins les plus fréquents des ménages : services aux particuliers, construction, santé et action sociale, commerce de détail, activités financières, transport... La proportion prise par les emplois générés par ces secteurs d'activités dans l'emploi total salarié d'un territoire détermine l'impact de l'économie résidentielle.

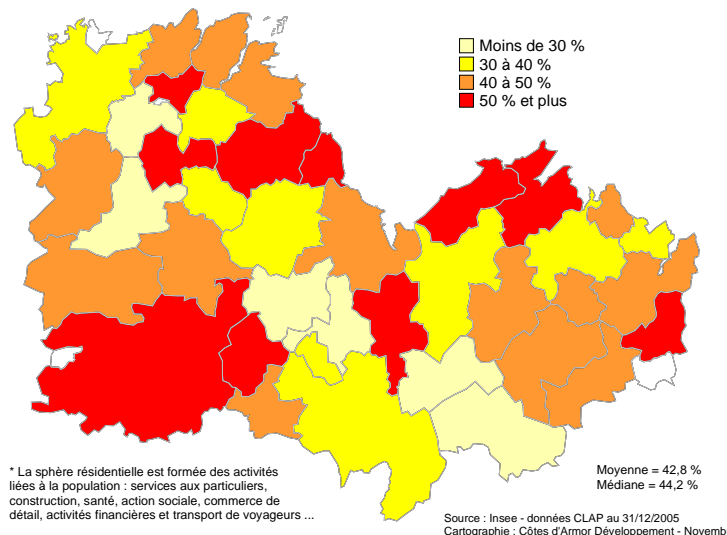
Toutefois, une analyse fondée sur ce seul critère serait partielle.

En effet, les entreprises incluses dans la sphère résidentielle sont nombreuses à ne pas employer de salariés (notamment dans les secteurs du commerce, des services à la population, voire de la construction). D'autre part, l'importance des emplois dans les deux autres sphères (publique et productive) a également une influence sur les économies locales par exemple en matière de commerce et de transport.

⁷ L'Insee distingue 3 sphères, la sphère résidentielle, la sphère productive et la sphère publique. La répartition des emplois par sphère se fait grâce aux données CLAP. Ce nouveau dispositif de Connaissance de l'Appareil Productif Local permet de suivre les profils d'emplois d'un territoire. Le champ CLAP ne concerne toutefois que les postes salariés, hormis les emplois domestiques, l'agriculture et la défense, ce qui limite l'analyse, d'autant plus que les actifs non salariés (artisans, professions libérales...) peuvent être relativement nombreux selon les territoires.

En Côtes d'Armor, les postes salariés de la sphère résidentielle représentaient, en 2005, 40,6% du total des emplois salariés (64.709 emplois) contre 32,4% pour la sphère productive (51.630) et 27,1% pour la sphère publique (43.144). Autrement dit, comme en BRETAGNE et en CÔTES D'ARMOR, 2 emplois sur 5 sont «liés» à la fonction résidentielle des territoires (cf. détails dans le tableau en annexe).

Part des effectifs salariés de la sphère résidentielle* dans le total des effectifs salariés au 31/12/2005



En volume, les effectifs d'emplois les plus importants concernent les agglomérations (plus de 5.000 salariés) ainsi que les territoires situés le long et au Nord de la RN12. Au Sud de cet axe, les différentes communautés comptent chacune moins de 500 emplois. Si l'on tient compte de leur dimension géographique, nettement plus importante que celle des autres groupements, le KREIZ-BREIZH (Rostrenen) et la CIDERAL (Loudéac), en réalité, ont un effectif équivalent à celui de leurs voisins.

Si l'on analyse les données non plus en volume mais en proportion, la part des emplois de la sphère résidentielle dans l'emploi total est particulièrement significative (> à 40%) dans un grand nombre de Communautés (cf. carte ci-contre). Dans certains territoires, littoraux mais également ruraux, c'est plus d'un emploi sur 2 qui est concerné. Ceci s'explique, pour partie, par une moindre représentation des emplois des sphères publique et productive.

A l'inverse, dans certains territoires où la sphère productive domine, l'économie résidentielle, en proportion, semble, de prime abord, moins importante qu'elle ne l'est en réalité en volume d'emplois (LAMBALLE, Pays de QUINTIN, LEFF Communauté, PLANCOËT-VAL-D'ARGUENON, ...).

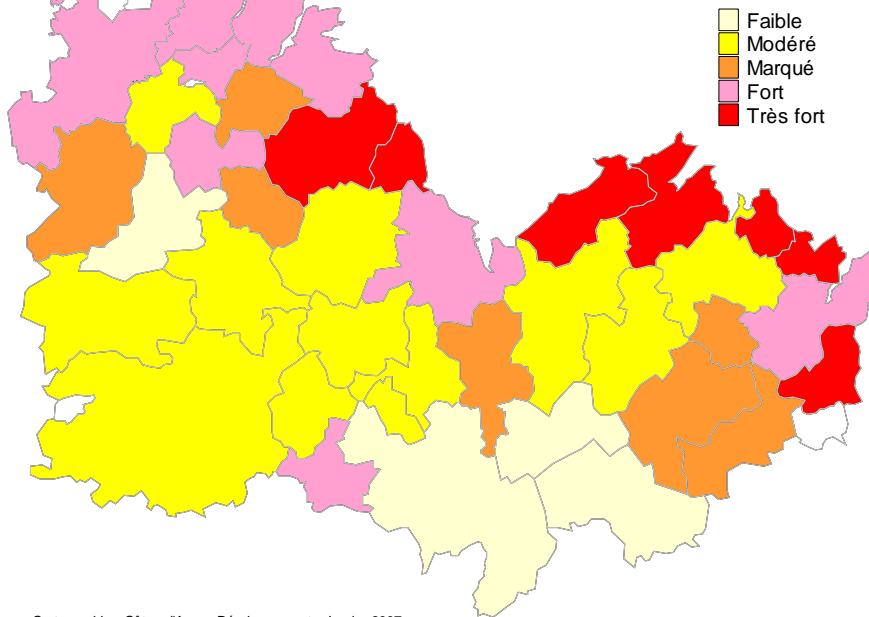
4 L'analyse croisée des dynamiques résidentielles

L'objectif de l'analyse croisée est de différencier les territoires des Côtes d'Armor en fonction du caractère plus ou moins résidentiel de leur population et de leur économie. En effet, lorsque l'on superpose l'ensemble des 7 critères qui viennent d'être commentés (cf. tableau p11), différents territoires apparaissent.

La méthode consiste à attribuer à chaque territoire un score allant de 1 à 4, en référence aux quatre classes de valeurs utilisées dans chacune des cartes relatives aux 7 critères étudiés. La somme de ces scores permet alors de regrouper les Communautés en fonction d'un fait résidentiel plus ou moins marqué : plus le territoire obtient un score élevé et plus il peut être considéré comme résidentiel.

On peut ainsi établir 5 groupes de communautés, celles qui bénéficient d'une particularité résidentielle « très forte », « forte », « marquée », « modérée » ou enfin « faible ».

**Une mesure du fait résidentiel
dans les communautés d'agglomération et de communes des Côtes d'Armor**
Carte de synthèse des 7 indicateurs



Les territoires des Côtes d'Armor dont le caractère résidentiel de la population et de l'économie est «**très fort**» ou «**fort**» sont quasiment tous localisés à proximité du littoral et incluent les principales agglomérations du département, de DINAN, SAINT-BRIEUC et LANNION. Dans ces communautés, le fait résidentiel « fort » tient essentiellement au niveau moyen élevé des revenus, salaires et pensions, des foyers fiscaux ainsi que, pour LANNION TREGOR Agglomération, à une très forte attractivité touristique. Leur fonction résidentielle est par contre amoindrie par une faible proportion d'actifs sortant de leur territoire communautaire pour aller travailler et une part des retraités assez nettement en deçà de la moyenne départementale.

Dans les autres communautés de ces groupes, la fonction «*habitat*» s'est en général amplifiée au cours des dernières années. Cela concerne, notamment, les capacités d'accueil touristique ainsi que les résidences secondaires dont la progression dans les communes les plus proches du littoral est significative. Dans ces territoires littoraux, le montant moyen des salaires ou plus fréquemment des retraites, est supérieur au niveau moyen départemental. Ils se distinguent des espaces urbains par un poids plus important des emplois de la sphère résidentielle (à l'exception de RANCE FREMUR). Certains d'entre eux bénéficient en outre soit d'une part importante de retraités (PAYS DE MATIGNON, COTE DE PENTHIEVRE) ou de proportions d'actifs « migrants » ou de migrants résidentiels supérieures à la moyenne départementale (SUD GOELO, RANCE FREMUR).

Ces mêmes caractéristiques s'appliquent à quelques territoires ruraux ou situés en « arrière du littoral », leur fonction étant amplifiée par une capacité plus grande à attirer de nouveaux habitants, un taux de mobilité des actifs occupés pour aller travailler ainsi qu'un poids des effectifs salariés liés à la sphère résidentielle conséquent.

Le fait résidentiel est « **marqué** » dans des groupements intercommunaux costarmoricens, limitrophes des précédents. Un ensemble homogène apparaît en périphérie de l'agglomération de DINAN et en limite du département d'Ille-et-Vilaine avec lequel les échanges (migrations alternantes) sont de plus en plus nombreux. Les autres territoires apparaissent plus isolés.

Ils se différencient des précédents essentiellement par leur moindre capacité à attirer de nouvelles populations, une attractivité touristique peu marquée ainsi que, sauf pour GUINGAMP, des niveaux de revenus, pensions et de salaires, plus faibles que la moyenne départementale. La part des effectifs de la sphère résidentielle est elle aussi en général plus faible (CDC du TRIEUX et de GUINGAMP surtout), le PAYS DE MONCONTOUR faisant exception avec le plus fort taux d'emplois du département.

Dans le reste du département, le fait résidentiel apparaît «*modéré*», voire «*faible*». Il s'agit de territoires dans lesquels la part des salariés de la sphère résidentielle ainsi que le montant des salaires et retraites sont souvent inférieurs à la moyenne départementale. Par ailleurs, sauf pour PLANCOET VAL D'ARGUENON, leur attrait touristique est moindre et la proportion d'habitants âgés est souvent importante.

Les territoires qualifiés de «*faiblement*» résidentiel sont de plus pénalisés par une plus grande difficulté à attirer de nouvelles populations résidentes et par une part de leur population active migrante moindre.

Le développement de la fonction résidentielle des territoires est généralement considéré comme un levier au développement de l'économie locale.

Certains territoires costarmoricains ont une forte capacité à attirer de nouvelles populations. Toutefois, cette réalité ne se traduit pas nécessairement dans le champ économique. En effet, pour que présence de population soit synonyme de dynamisme économique, il est nécessaire que les biens et les services soient consommés localement, avec une condition, celle d'une offre disponible satisfaisante.

Pour certains territoires, dont la fonction industrielle est faible, l'accueil de populations nouvelles peut être un moyen déterminant de développer une activité économique sur leur territoire, d'autant que les besoins des populations ne cessent de croître et de se diversifier.

Le développement d'une économie résidentielle suppose en effet de nombreux emplois offrant un large éventail de métiers et de niveaux de qualification. Les territoires doivent toutefois être attentifs au fait que ce développement ne soit pas fondé sur une logique unique au service, par exemple, des seules populations âgées (L'illusion de «*l'or gris*») et qu'elle ne se fasse pas au détriment de l'économie productive, qui elle aussi est source de richesses.

D'autre part, si les dynamiques résidentielles peuvent générer activités et emplois, elles doivent être maîtrisées car elles s'appuient sur des équilibres parfois fragiles : une bonne gestion du cadre de vie, une mixité sociale... Une attractivité trop forte de certains territoires pourrait en effet générer certaines tensions (pression foncière, augmentation des prix de l'immobilier, création d'inégalités sociales, altération des atouts locaux notamment environnementaux...).

Tableau de synthèse d'attribution des points à chacun des groupements pour les 7 indicateurs

Nom de la communauté d'agglomération et de communes	Proportion de nouveaux habitants sur un territoire	Proportion de personnes résidant sur un territoire mais travaillant à l'extérieur	Densité de logements touristiques	Part des retraités dans la population totale	Part des emplois salariés de la sphère résidentielle dans le total des emplois salariés	Montant annuel moyen des salaires et traitements	Montant annuel moyen des pensions et retraites	Total des points	Synthèse
CDC HARDOUINAIS MENE	1	2	1	3	1	1	2	11	Faible
CDC CIDERAL (LOUDEAC)	1	1	1	2	2	3	2	12	Faible
CDC DU PAYS DE BELLE ISLE EN TERRE	2	3	1	3	1	1	1	12	Faible
CDC DU MENE	1	2	2	4	1	1	1	12	Faible
LAMBALLE COMMUNAUTE	2	2	1	1	2	4	2	14	Modéré
CDC DU PAYS DE QUINTIN	3	2	1	2	1	3	2	14	Modéré
CDC DU KREIZ BREIZ	1	1	1	3	4	2	2	14	Modéré
CDC DE CALLAC ARGOAT	1	2	1	4	3	1	2	14	Modéré
CDC DE BOURBRIAC	2	3	1	3	3	1	1	14	Modéré
CDC CENTRE ARMOR PUISSANCE 4	3	3	1	1	1	4	2	15	Modéré
LEFF COMMUNAUTE	3	3	1	1	2	3	2	15	Modéré
CDC DU CENTRE TREGOR	3	4	1	2	1	2	2	15	Modéré
CDC DE PLANCOET VAL D'ARGUENON	2	2	3	2	2	2	2	15	Modéré
CDC ARGUENON HUNAUDAYE	2	3	1	3	3	2	1	15	Modéré
CDC DU PAYS D'UZEL PRES L'OUST	3	3	1	3	2	2	1	15	Modéré
CDC DU PAYS DE CORLAY	2	2	1	4	4	1	1	15	Modéré
CDC DU PAYS DE PLELAN	2	4	2	1	3	2	2	16	Marqué
CDC DU TRIEUX	2	3	3	3	2	1	2	16	Marqué
CDC DU PAYS DE DUGUESCLIN	2	2	2	4	3	2	1	16	Marqué
CDC DE GUINGAMP	4	1	2	2	2	3	3	17	Marqué
CDC DU PAYS DE CAULNES	2	3	2	3	3	2	2	17	Marqué
CDC DU PAYS DE MONCONTOUR	3	3	1	2	4	3	1	17	Marqué
CDC DE BEG AR C'HRA	2	3	2	4	3	1	2	17	Marqué
CABRI (ST BRIEUC)	2	1	3	1	3	4	4	18	Fort
CDC PAIMPOL GOELO	2	1	4	2	3	2	4	18	Fort
CDC PRESQU'ILE DE LEZARDRIEUX	1	3	4	3	3	1	3	18	Fort
CODI (DINAN)	3	1	3	1	3	4	4	19	Fort
LANNION TREGOR AGGLOMERATION	2	1	4	2	2	4	4	19	Fort
CDC DU PAYS DE BEGARD	3	3	1	2	4	3	3	19	Fort
CDC DE GUERLEDAN	3	2	2	4	3	2	3	19	Fort
CDC DES TROIS RIVIERES	3	2	4	2	3	2	3	19	Fort
CDC DU PAYS ROCHOIS	4	3	3	2	4	1	2	19	Fort
CDC DU PAYS D'EVAN	3	4	2	2	4	3	2	20	Très fort
CDC DU PAYS DE MATIGNON	1	2	4	4	4	2	4	21	Très fort
CDC DE LANVOLLON - PLOUHA	4	3	3	3	4	2	3	22	Très fort
CDC DE RANCE FREMUR	4	4	4	1	2	4	4	23	Très fort
CDC DE LA COTE DE PENTHIEVRE	2	2	4	4	4	4	4	24	Très fort
Communauté SUD GOELO	4	3	4	3	4	4	4	26	Très fort

Source : Côtes d'Armor Développement

Economie résidentielle en Côtes d'Armor (au 31/12/2005)	Nombre d'établissements	Répartition en %	Effectif salarié	Répartition en %
Industries agricoles et alimentaires	564	2.69%	1 456	2.25%
Construction	4 044	19.29%	13 007	20.10%
Commerce et réparation automobile	831	3.96%	3 718	5.75%
Commerce de détail, réparations	4 328	20.65%	12 905	19.94%
Transports	302	1.44%	1 420	2.19%
Activités financières	865	4.13%	4 190	6.48%
Activités immobilières	672	3.21%	888	1.37%
Postes et télécommunications	306	1.46%	2 388	3.69%
Hôtels et restaurants	2 801	13.36%	4 585	7.09%
Activités récréatives, culturelles et sportives	1 152	5.50%	1 398	2.16%
Services personnels et domestiques	1 109	5.29%	1 383	2.14%
Éducation	383	1.83%	1 404	2.17%
Santé, action sociale	3 036	14.49%	12 780	19.75%
Administration publique	37	0.18%	1 580	2.44%
Activités associatives et extra-territoriales	529	2.52%	1 607	2.48%
Total sphère résidentielle	20 959	100.00%	64 709	100.00%
Total sphère résidentielle	20 959	69.19%	64 709	40.57%
Total sphère productive	7 404	24.44%	51 630	32.37%
Total sphère publique	1 931	6.37%	43 144	27.05%
Total général	30 294	100.00%	159 483	100.00%